

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 15
Présents 14
Votants 15

Le vendredi 20 juin 2014 à 19H30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire .
Date de convocation 16/06/2014

PRESENTS : BERHAULT Gérard , BRUGALAY Jean Michel , LEBRETON Alain, ADAM Marcel, RIVOALLAN Marie Thérèse, FOSSANI Véronique , LETESTU Anne Marie, AUFFRAY Claudine, TOUDIC Daniel, DE BRUYNE Fabrice PIEVACHE Alain , TARDIVEL Patrick, DOUILLET LE FAOU Odile, FERREY GAUTIER Corinne,

ABSENTS EXCUSES : Fabienne DENAIS Procuration à Fabrice DE BRUYNE

Secrétaire : Marie-Thérèse RIVOALLAN

ELECTION DE 3 DELEGUES TITULAIRES ET DE 3 DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

COMPOSITION DU BUREAU : Mr BERHAULT Mme LESTESTU Mr ADAM Mr DE BRUYNE Mr PIEVACHE

SECRETAIRE : Mme RIVOALLAN

ELECTION DES 3 TITULAIRES :

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]14
e. Majorité absolue 8

RESULTAT :

Gérard BERHAULT	14 voix
Marie Thérèse RIVOALLAN	14 voix
Jean Michel BRUGALAY	14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Mr Gérard BERHAULT né le 13/10/1952 à ROUILLAC a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Marie Thérèse RIVOALLAN née le 06/07/1958 à DINAN a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr Jean-Michel BRUGALAY né le 27/05/1970 à DINAN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter mandat.

ELECTION DE 3 SUPPLEANTS

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]14
- e. Majorité absolue 8

RESULTAT :

Mme Véronique FOSSANI	14 voix
Mr Fabrice DE BRUYNE	14 voix
Mr Alain LEBRETON	14 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Mme Véronique FOSSANI née le 22/07/1969 à SAINT MALO a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr Fabrice DE BRUYNE né le 21/01/1974 à TOURCOING a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter mandat.

Mr Alain LEBRETON né le 02/05/1958 à DINAN a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS Néant

La séance a été levée à 20H00

DESIGNATION DES REFERENTS DE SECTEURS

SECTEUR N°1 : Référents : Corinne FERREY Fabrice DE BRUYNE

Rue du Vieux Bourg , Impasse de la Cannevetais , Impasse de la Ville Tanet , Hameau de la Ville Tanet , Rue du Tertre , Rue du Pont de 4 mètres

SECTEUR N°2 : Référents : Daniel TOUDIC Odile DOUILLET LE FAOU

Rue de L'Eglise, Rue du Moulin, Rue Carfantin , Rue de la Gautrais , Placis de Montévidéo Voie Romaine (du bas jusqu'au rond point)

SECTEUR N°3 : Référents : Anne Marie LETESTU Fabienne DENAIS

Rue de la Voie Romaine , Du rond point au Tilleul, Impasse du Champs de Bie ,Rue des Fontenelles, Rue de la Vieille Forge, Rue des Lauriers, Rue du Champs de l'Echo

SECTEUR N°4 : Référents Marie Thérèse RIVOALLAN Claudine AUFRAY

Rue des Granits , des Fontenelles jusqu'au rond point de la poste , Rue de la Grande'Lande Rue de la Gare, Rue du Fenot, Rue des Champs Girouets, Chemin Xavier , Rue du Four

SECTEUR N°5 : Référents Alain LEBRETON Patrick TARDIVEL

Rue des Granits à partir du rond point de la poste , Rue Georges Bessis , Rue Marcel Blanchard , Rue du Moulin à Vent

SECTEUR N°6 : Référents Marcel ADAM Véronique FOSSANI

Rue Jean Baptiste Brault , Impasse Ville aux Cailles, Voie Romaine , Du tilleul vers St carné

SECTEUR N°7 Référents Jean Michel BRUGALAY Alain PIEVACHE

Rue Raymond Corvellec , Rue de Lande d'Ahaut , Résidence du Gasset , Rue Jean Garnier

DESIGNATION DES REFERENTS – MISSION LOCALE

Sont nommés référents Mission Locale :

- DOUILLET LE FAOU Odile , Titulaire
- FERREY GAUTIER Corinne , suppléante

PERSONNEL –RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT d'ACCOMPAGNEMENT (CAE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de recruter Monsieur Loïc PERQUIS, en tant qu'agent technique dans le cadre du dispositif des contrats C.A.E. pour une durée d'un an.
- Fixe une durée hebdomadaire de 24H00,
- Détermine comme suit la rémunération : base du SMIC
- Autorise le maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Etat , représenté par CAP Emploi

SUBVENTION PARLEMENTAIRE – FOYER DES ASSOCIATIONS

Le maire informe le conseil municipal, que suite à la délibération du 15 novembre 2013, Monsieur Le Sénateur LE CAM a accordé une subvention parlementaire de 10 000€ à la commune pour les travaux de réfection des Foyers des Association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de rénover les foyers des associations
- décide de réaliser les travaux de réfection de toiture, mise en accessibilité (avec élargissement de la porte et rampe d'accès) , pose d'une porte et réfection des sols .
- Le montant des travaux s'élève à 25 365.90€ HT.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables des communes et établissements publics locaux.

Conformément à l'article 3 dudit décret, une nouvelle délibération doit être prise au changement de comptable et de conseil.

Le taux de cette indemnité est fixé par le Conseil par référence aux dispositions de l'arrêté interministériel susvisé, mais le montant de l'indemnité peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable. Lorsqu'il y a lieu à modulation du taux de l'indemnité, la délibération arrête ce taux en appliquant un pourcentage aux montants maximaux fixés par l'arrêté.

L'application des taux maximaux prévus par l'arrêté interministériel du 16/12/1983 se traduit par le versement de cette indemnité en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des trois exercices précédents.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité,

accepte l'ensemble des propositions formulées

décide d'allouer à Madame Anne COLLIOU, Trésorier Principal, l'indemnité de conseil, au taux de 100% institué par l'arrêté interministériel du 16/12/83 , pour l'année 2014 et pendant toute la durée de son mandat

dit que le montant de cette indemnité sera imputé sur les crédits de l'article 6225 du budget primitif de chaque exercice.

DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE – LOCAL DE CIMETIERE

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par ERDF pour réaliser le raccordement électrique du local du cimetière. Le montant s'élève à 1 533.13€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir cette proposition, et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

BUREAU DE POSTE – REDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le maire informe le conseil municipal du souhait des services de la poste de réduire l'amplitude horaires d'accueil public du bureau de poste de LE HINGLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur la nouvelle organisation des horaires du bureau de poste de LE HINGLE .

Le bureau de poste représente un point d'ancrage stratégique pour notre commune et les communes voisines.

Le conseil municipal demande que l'ouverture du samedi soit impérativement maintenue.